POLITIQUE

Le bilan des conversations entre socialistes

Le premier bilan des conversations sur les conditions fondamentales d'un accord politique a été approuvé mardi par le comité central du parti communiste, après l'avoir été samedi par le comité directeur du parti socialiste. Cependant, l'approbation du contenu de ce document n'a pas été donné par les deux partis dans les mêmes termes, comme on en jugera par la publication de leurs déclarations respectives à ce sujet :

« Le comité directeur du parti socialiste prend acte du bilan présenté sur l'état du dialogue engagé entre le parti communiste et le parti socialiste.

» Il rappelle que le congrès d'Issy-les-Moulineaux a décidé que le dialogue ne pourra « aboutir » à un accord politique » que si « des réponses » satisfaisantes sont apportées aux questions fon- » damentales.

» Dans ces conditions, c'est au congrès du parti qu'il appartiendra d'apprécier le bilan global et de décider soit de poursuivre ou d'arrêter le dialogue, soit de s'engager vers l'éventualité d'un accord. »

Le ton du P.C. est différent, et moins réservé :

« Le comité central du parti communiste français approuve le premier bilan, établi en commun, des conversations engagées avec le parti socialiste sur les conditions fondamentales d'un accord politique.

» Il ratifie la disposition prise d'un commun

Le document commun rappelle dans quelles conditions et selon quelles méthodes furent poursuivies les conversations décidées le 18 décembre 1969. Il énumère les répliques communes qui, entretemps, furent opposées « à la politique réactionnaire du pouvoir ». Il en vient enfin à l'analyse de la société française, et déclare à ce sujet :

« La démocratie politique, élément du patrimoine national, est progressivement vidée de son contenu par le pouvoir et les forces capitalistes dont il est l'expression. Le chef de l'Etat concentre dans ses mains des pouvoirs exorbitants. La représentation nationale est faussée et son droit à faire les lois, ainsi qu'à contrôler le gouvernement, est gravement et délibérément limité. Le champ d'activité et les ressources financières des collectivités locales sont constamment réduits. Une large partie du secteur public est soumise ou livrée aux intérêts privés, la sécurité sociale mise en cause, l'exercice des libertés démocratiques menacé sous de nombreuses formes, notamment par l'adoption de lois répressives. La mainmise grandissante sur les moyens d'information, d'expression et de culture s'accompagne de tentatives d'intégration des travailleurs au système.

» Enfin, alors que les progrès des sciences et des techniques offrent à l'homme de nouveaux moyens de déterminer son destin, le système capitaliste les réduit à une source de profit immédiat pour une minorité et sacrifie l'éducation de la jeunesse et la recherche fondamentale qui en sont les conditions.

» Les mêmes effets se retrouvent dans le comportement du pouvoir avec les autres peuples : la course aux armement, notamment aux armements atomiques, le néo-colonialisme et la concentration du capital international ne servent ni l'intérêt national ni la cause de la paix, mais assurent une accumulation supplémentaire de profits.

» Pour toutes ces raisons, l'accession de la gauche au pouvoir ne pourra avoir pour seul but la prise en mains des leviers de commande, mais devra se traduire par un épanouissement de la démocratie et une transformation progressive des structures économiques avec le souci d'assurer une expansion continue. Elle sera le résultat d'un mouvement majoritaire de la population.

» Dans le régime nouveau de démocratie économique et politique, l'élargissement des libertés et la participation effective du monde du travail à la vie politique et à la gestion économique sont inséparables.

» Les libertés et les droits individuels et collectifs seront garantis et élargis. La protection de la vie privée et le secret de la correspondance seront assurés. Toute juridiction d'exception sera bannie ; la justice sera indépendante du pouvoir ; la police ne pourra pas jouer de rôle politique. Les libertés de conscience, de religion, de création intellectuelle, de réunion et d'association seront garanties. Les libertés de la presse, de l'information et de la propagande seront entières. La discrimination raciste et son expression seront interdites et réprimées par la loi. L'Etat sera laïque, ce qui implique la séparation des Eglises et de l'Etat, des Eglises et de l'école, sans persécution ni discrimination. Chaque enfant et chaque citoyen auront accès à l'éducation nécessaire pour disposer de chances égales.

» Seront également garantis le libre exercice du droit de grève et de l'action syndicale dans les secteurs public et privé, la liberté de création et de développement des syndicats, l'indépendance de ces organisations vis-à-vis de l'Etat et des partis et leur liberté d'appréciation sur les modalités de leur engagement dans la vie publique.

Le système électoral

» La souveraineté du peuple s'exercera réellement et librement ; elle sera inaliénable.

» Condition non suffisante d'une démocratie vivante, le suffrage universel en est cependant une des conditions fondamentales. Dans le respect de la volonté du peuple, qu'il exprime par des consultations périodiques, des dispositions seront prises pour associer l'ensemble de la population à l'élaboration des décisions et au contrôle de leur exécution. Dans ce but, il conviendra de rendre plus démocratiques les institutions existantes, d'en créer de nouvelles, de décentraliser le pouvoir de décision et de gestion. »

Le parti communiste indique que l'usage de la représentation proportionnelle à tous les échelons est le seul moyen de mettre un terme à toutes les combinaisons qui défigurent la représentation populaire et de garantir la représentativité des élus.

Le parti socialiste proposera prochainement un mode de scrutin qui assurera une représentation équitable de tous les courants d'opinion, tout en garantissant la stabilité et l'efficacité de l'exécutif.

Pluralité des partis et aspect du verdict populaire

« Le rétablissement et le développement des droits des assemblées élues sont indispensables. Le Parlement vote la loi qui s'applique sans discrimination à tous et ne peut être rétroactive. Le gouvernement, représentatif de la majorité de la nation, exécute les lois sous le contrôle du Parlement.

» Le contrôle des élus par les citoyens sera notamment assuré par une large publicité des débats de toutes les assemblées dans la presse et à la télévision. L'organisation d'un droit véritable à l'information — qui ne pourra être le monopole d'un parti, d'une idéologie ou d'une puissance financière — participera à la démocratisation des institutions et de leur fonctionnement. »

» La pluralité des partis, la liberté des options et des candidatures, concourent à l'expression de l'opinion et constituent un mécanisme de sa formation. Elles sont des composantes fondamentales de la vie démocratique française. Le régime nouveau de démocratie économique et politique garantira les droits de tous les partis politiques qui se conformeront à la loi. Il veillera à ce qu'aucune confusion ne s'établisse entre un parti et l'appareil de l'Etat.

» Les partis associés dans le combat pour cette transformation de la société définiront ensemble les orientations permettant de favoriser le développement de la nouvelle démocratie et la marche au socialisme. Ils seront liés par un double contrat : entre eux et vis-à-vis des électeurs dont le soutien majoritaire les aura portés au pouvoir. Le contrat couvrira la durée d'une législature. En cas de crise grave rendant impossible la réalisation du contrat, le recours au suffrage universel serait automatique.

» Tout citoyen ou groupe de citoyens aura, conformément aux principes énoncés précédemment, le droit de s'organiser, de s'exprimer, de contester l'action entreprise et tenter de rallier une autre majorité de gouvernement, sous réserve que ne soient pas utilisés les moyens de la violence.

» Le gouvernement et les partis majoritaires veilleront à ce que l'opposition ou les oppositions n'utilisent que les seuls moyens légaux. Le gouvernement les combattra par les mêmes moyens et exercera, le cas échéant, la rigueur de la loi contre toute action illégale. En même temps, les partis majoritaires poursuivront avec vigueur leur action sur le plan politique pour combattre l'opposition et pour entraîner la majorité de la population afin d'assurer le succès de l'expérience de démocratie nouvelle.

» Les deux partis conviennent qu'il importe d'établir, de façon plus précise, les garanties légales dont bénéficieront l'ensemble des organisations.

» Le peuple sera appelé à se prononcer régulièrement sur la gestion gouvernementale. Les partis respecteront le verdict populaire. »

Le parti socialiste réaffirme que, si la confiance du pays librement exprimée était refusée aux partis majoritaires, ceux-ci renonceraient au pouvoir et reprendraient la lutte dans l'opposition.

Le parti communiste considère que le pouvoir démocratique, dont l'existence implique le soutien d'une majorité populaire, aura pour tâche principale la satisfaction des masses laborieuses et sera donc fort de la confiance sans cesse plus active qu'elles lui apporteront.

Nationalisation et planification démocratique

« Démocratie économique et démocratie politique sont indissociables. Pour atteindre ses objectifs sociaux et garantir simultanément le développement économique, le nouveau pouvoir devra s'assurer la maîtrise des grands instruments financiers et des principaux moyens de production et associer les travailleurs, à tous les niveaux, à l'élaboration des décisions, au choix des moyens et au contrôle de l'exécution.

» Ceci suppose la démocratisation du secteur public et son extension... »

Les deux partis considèrent que « la nationalisation du crédit, des banques, des compagnies d'assurances et de leurs prolongements financiers est donc indispensable ». *Ils ajoutent :*

« De même, le nouveau régime devra s'assurer progressivement la maîtrise des secteurs-clefs de l'industrie, qui commandent le développement économique, et les inclure dans le secteur public, notamment par la nationalisation. Gérée démocratiquement, l'entreprise nationalisée déterminera elle-même la politique qu'elle doit mener pour atteindre les objectifs généraux fixés par le Plan. C'est en quoi la nationalisation se distingue de l'étatisation.

» Le développement d'autres formes de propriété ou de gestion collective, notamment la forme coopérative et les sociétés d'économie mixte, sera encouragé dans les domaines où elles sont appropriées (agriculture, petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales et artisanales).

» Parallèlement, dans les entreprises privées, des mesures seront prises pour étendre les droits des organisations syndicales et des représentants du personnel, les pouvoirs des comités d'entreprise.

» Pour assurer la croissance et le fonctionnement cohérent de l'économie nationale, pour éviter les déviations bureaucratiques et pour satisfaire les besoins des masses populaires, une planification démocratique est indispensable.

» Le caractère démocratique de la planification sera assuré par l'association effective des travailleurs (dans les conditions prévues plus haut), des entreprises nationales et des collectivités territoriales à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle du Plan ; par sa discussion et son adoption par l'Assemblée nationale ; par l'autonomie de gestion des entreprises du secteur public et nationalisé. (...)

» En assurant la concordance entre la production et les besoins collectifs et individuels en constant développement, cette planification évitera l'inflation et réalisera la stabilité monétaire.

» Le régime nouveau de démocratie politique et économique aura ainsi les moyens de satisfaire progressivement les revendications de tous ceux qui, aujourd'hui, sont victimes du capitalisme, d'assurer le progrès de leur bien-être et le développement de la personne humaine. »

L'indépendance nationale

Sur ce point, les deux partis condamnent instamment « tout recours à la force ou toute menace de recours à la force pour mettre en cause les frontières existantes, pour imposer à une nation le choix de ses alliances ou l'instauration ou le maintien d'un système politique ou social contre la volonté de la majorité de ses habitants.

Pour le parti socialiste, le principe de l'indépendance nationale et le respect des souverainetés nationales sont compatibles avec des abandons partiels de souveraineté, dès lors que ceux-ci sont consentis librement par la majorité de la population d'un pays. Dans le monde moderne, l'organisation d'une paix stable et les conditions du développement économique imposent la création de communautés de nations dotées de compétences et de pouvoirs définis par des accords librement conclus. En orientant la France dans cette voie, le parti socialiste sera fidèle à l'internationalisme.

Le parti communiste, fermement attaché à l'internationalisme prolétarien, qui exprime la solidarité de tous les travailleurs du monde, considère que l'indépendance nationale est indispensable pour permettre au peuple français de se déterminer librement selon l'intérêt national, défendre le patrimoine qu'il crée par son travail et préserver ses possibilités de construire dans les meilleures conditions l'avenir démocratique et socialiste de son choix. Il se prononce en conséquence contre toute institution « supranationale », qui ne ferait que renforcer la domination des milieux monopolistes internationaux sur la vie du pays, entraver la nécessaire coopération entre les Etats sans distinction de régime et accentuer la division de l'Europe au détriment des intérêts de la paix.

« La France s'attachera à mettre un terme à la course aux armements et au gaspillage militaire, qui mettent en cause le développement de l'économie. Elle renoncera en tout premier lieu à la force de frappe nucléaire sous quelque forme que ce soit.

» Le dépassement des blocs militaires existants, leur dissolution simultanée allant de pair avec la création d'un système de sécurité collective ouvert à tous les Etats, quel que soit leur système social, constituent un objectif commun des deux partis. Ceux-ci sont favorables à toute mesure concertée entre les Etats intéressés, même partielle, allant dans cette direction. Les deux partis rappellent qu'ils ont pris position en faveur d'une conférence des Etats sur la sécurité européenne. »

Le parti communiste se prononce pour le retrait de la France du pacte atlantique. En se tenant en dehors des blocs, notre pays trouverait sa pleine liberté d'initiative pour jouer un rôle actif en faveur de la sécurité collective et de la coopération internationale.

Le parti socialiste estime que la dissolution du traité de l'Atlantique et du traité de Varsovie doit s'étendre aux alliances militaires bilatérales nouées au sein de chacun de ces blocs. Le retrait immédiat de la France du pacte atlantique ne saurait à lui seul modifier la situation présente ; il ne contribuerait en aucune manière à hâter l'évolution vers l'établissement d'un nouvel équilibre européen.

La coopération européenne

Sur la coopération européenne, les positions sont les suivantes :

Le parti socialiste considère que la France doit s'efforcer d'exploiter toutes les possibilités que présente l'existence de la Communauté économique européenne. Celle-ci a contribué à l'affaiblissement des nationalismes qui ont déchiré l'Europe du dix-neuvième siècle et dans la première moitié du vingtième siècle. Elle contribue à un développement équilibré des forces de production en les libérant des entraves que constituent les barrières héritées du passé.

Elle permet l'organisation d'un vaste ensemble économique qui, seul, rendrait possible une résistance efficace aux tentatives de pénétration des forces capitalistes étrangères au continent européen.

Le parti socialiste est favorable à l'extension des compétences du pouvoir exécutif de la Communauté économique européenne sous le contrôle d'une assemblée démocratiquement élue, en vue de l'édification progressive d'une communauté économique et politique.

Le parti communiste considère que l'économie moderne exige une coopération audacieuse entre les pays. L'expérience confirme que le Marché commun constitue une réponse exclusivement monopoliste à cette exigence. Ses résultats sont profondément négatifs pour la classe ouvrière et la paysannerie laborieuse. Il accentue gravement les déséquilibres régionaux et structurels de l'économie française. Depuis qu'il a été mis en place, la pénétration des capitaux américains en Europe a pris des proportions considérables. La Communauté économique européenne constitue en outre un organisme de division de la véritable Europe, un instrument de lutte économique contre le monde socialiste. Toute création d'un pouvoir politique commun de la « petite Europe » des trusts aboutirait inévitablement au renforcement de la domination des forces réactionnaires sur les peuples. La France ne doit pas se confiner dans le cadre étroit et contraignant du Marché commun, mais pratiquer la plus large coopération avec tous les pays sans discrimination, dans le respect des souverainetés nationales.

« Les deux partis jugent en tout état de cause indispensable de donner au Marché commun un contenu nouveau et de le libérer de la domination du grand capital ; de démocratiser les institutions de la Communauté économique européenne dont les aspects technocratiques favorisent la prépondérance des intérêts capitalistes ; de développer la coopération économique et les échanges avec tous les pays européens, sans discrimination. Ils favoriseront l'action commune des forces ouvrières et démocratiques à ces fins.

» Le nouveau régime appuiera le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et soutiendra les luttes menées par ceux qui veulent prendre en main leur propre destin. Il pratiquera une politique de coopération et d'aide véritables — bilatérales et multilatérales — dépouillée de toute séquelle colonialiste avec les pays du tiers-monde.

Quelle société ?

Les deux partis définissent ensuite le processus de la transformation socialiste et le contenu de la démocratie socialiste. Ils déclarent :

« Les formations résolues à participer à l'action en faveur du socialisme, tout en conservant leur indépendance d'organisation et de doctrine, uniront leurs efforts dans le cadre d'une alliance reposant sur l'existence d'un programme élaboré en commun et soumis au pays. Les syndicats seront invités à y participer dans le respect de leur indépendance et selon les modalités qui leur sont propres.

» Le passage au socialisme ne peut être que le fait d'un rassemblement majoritaire du peuple, s'appuyant sur les nouveaux droits démocratiques acquis et sur les réformes de structure réalisées.

» Cette majorité, menant une intense action politique, isolerait les forces réactionnaires et leur rendrait impossible l'utilisation de la violence.

» Ainsi serait créé l'ensemble des conditions favorables pour un passage pacifique et démocratique au socialisme. (...)

» Cette transformation ne se fera pas en un jour. Elle revêtira des formes propres aux conditions et aux caractéristiques de la vie nationale française. Elle s'inscrira dans le prolongement et l'enrichissement des traditions démocratiques de notre peuple. »

Le parti communiste entend s'inspirer dans son action des lois générales de la construction du socialisme fondées sur le marxisme-léninisme et sur les aspects positifs de l'expérience des pays déjà passés au socialisme. En même temps, il tient le plus grand compte des conditions et traditions particulières de notre pays pour appliquer ces lois dans l'association au mouvement ouvrier français de la paysannerie laborieuse et des intellectuels.

Le parti socialiste ne se réfère pas à un type de société déterminé, il lie étroitement la transformation socialiste au respect des droits permanents de chaque individu. La société socialiste est une création continue, adaptée à la réalité industrielle et scientifique du monde moderne, fondée sur le rassemblement majoritaire des travailleurs manuels et intellectuels appelés à coopérer sur un pied d'égalité.

Le pouvoir socialiste

« Les deux partis considèrent qu'en tout état de cause la transformation socialiste implique : l'établissement d'une propriété collective des grands moyens de production et d'échange et l'abolition de la propriété capitaliste ; une économie planifiée tendant à la fois au plein essor des ressources nationales et à la satisfaction des besoins individuels et collectifs, en fonction du travail fourni par chacun ; un régime politique tel que les travailleurs, c'est-à-dire la majorité de la nation, organisent eux-mêmes la société. »

Le parti communiste français définit le pouvoir socialiste comme le pouvoir de la classe ouvrière et des autres couches de la population laborieuse.

Le parti socialiste le définit comme le pouvoir de la majorité s'exprimant par le moyen d'un suffrage universel, libéré des restrictions de fait que lui impose la domination de classe capitaliste.

« La démocratie socialiste assurera la participation sans cesse plus large et plus active des membres de la société à l'élaboration, à la gestion, à la prise des décisions publiques et à leur contrôle, dans tous les domaines et à tous les niveaux. L'Etat socialiste sera, en conséquence, le contraire d'un Etat totalitaire et permettra un épanouissement sans précédent de la démocratie.

» Les institutions de la vie politique et sociale seront profondément démocratisée. Les assemblées élues, notamment le Parlement, verront leurs prérogatives élargies. L'Etat et les administrations ne sauraient se confondre avec les partis et organisations.

M. Marchais : une portée plus grande que l'accord de 1968 avec la F.G.D.S.

En présentant au comité central de son parti, qui siégeait mardi à Ivry, le *« premier bilan des conversations engagées entre le parti communiste français et le parti socialiste sur les conditions fondamentales d'un accord politique »*, M. Georges Marchais, secrétaire général adjoint du P.C.F., a souligné que *« ce qui ressort en premier lieu de la lecture de ce document, c'est le grand nombre de convergences qui existent entre nos deux partis sur des points importants »*.

Tout en souhaitant que les discussions débouchent, dans une prochaine étape, sur un accord politique, le secrétaire général adjoint souligne l'intérêt du développement, dans l'immédiat, des actions communes. Il note : *« L'action commune sur des points précis reste toujours nécessaire. Comme le confirme ce premier bilan, elle ne saurait être subordonnée à un accord sur la totalité des questions encore en discussion entre nos partis. »*

Puis M. Marchais fait apparaître les points de convergence. *« Il en est ainsi*, note-t-il, *à propos de la pluralité des partis et du droit de contestation dans un régime démocratique avancé ; de la nécessité pour les partis associés dans le combat pour la transformation de la société de mener une vigoureuse lutte politique contre les forces réactionnaires ; du caractère démocratique que doivent revêtir les nationalisations nécessaires, ainsi que la planification. (...)*

» Toutes les libertés individuelles, les droits politiques et sociaux conquis antérieurement seront maintenus et élargis. Les minorités jouiront de ces droits — y compris de la liberté de critique et de contestation — et pourront les exercer dans le cadre de la légalité démocratiquement établie. »

Il distingue néanmoins des divergences de deux ordres. En premier lieu, au niveau des principes, parce que les communistes se placent *« d'un point de vue de classe, du point de vue des intérêts de la classe ouvrière, de l'ensemble des travailleurs manuels et intellectuels »* alors que ce n'est pas le cas du parti socialiste.

Les autres divergences sont d'ordre politique. La première porte sur les droits des minorités. Les deux partis en admettent le principe, mais n'en ont pas encore précisé les conditions d'exercice. Le parti communiste se déclare prêt à approfondir la discussion sur ce point. Une autre divergence porte sur le Marché commun. Le parti socialiste est favorable au passage à un pouvoir politique commun au sein de la C.E.E., le parti communiste estime, au contraire, que le Marché commun *« constitue un instrument de division de la véritable Europe »*. M. Marchais ajoute : *« Nous sommes pour le plus large développement de la coopération entre tous les pays ; nous sommes fermement hostiles à toute institution exerçant sa contrainte sur les nations. »*

Enfin, le parti communiste se prononce pour le retrait de la France du pacte atlantique.

M. Marchais estime cependant le bilan positif. Il souligne même :

« Il suffit de comparer ce bilan à la déclaration commune adoptée par notre parti et la F.G.D.S., en février 1968, pour constater que les nombreux points d'accord qu'il fait apparaître ont une portée beaucoup plus grande. (...)

» Selon nous, le bilan actuel montre qu'il est parfaitement possible, en poursuivant les discussions dans le même esprit et avec la même efficacité, de s'acheminer vers cet objectif indispensable qu'est l'établissement entre nos deux partis, entre toutes les formations de gauche, d'un programme commun de lutte et de gouvernement. »

Mais déjà, estime M. Marchais, un accord politique en vue des prochaines élections municipales est souhaitable. Puis le secrétaire général adjoint souligne que ce bilan n'est qu'une *« note politique »* et qu' *« en tout état de cause, le développement de l'union, et même le progrès des discussions ultérieures, dépendent essentiellement des masses du mouvement et de l'action des masses »*. Il invite en conséquence ses camarades à renforcer leur parti.

et communistes

accord selon laquelle « le parti communiste fran-
» çais et le parti socialiste, au vu de ce premier
» bilan, décident de poursuivre leurs conversations
» sur la base des résultats déjà atteints et dans
» l'esprit de la déclaration commune du 18 décem-
» bre 1969 ».
» Il réaffirme la détermination du parti de tout mettre en œuvre, en développant un large travail dans les masses populaires du pays, pour aboutir à un accord politique durable avec le parti socialiste, à l'union de toutes les forces ouvrières et démocratiques sur la base d'un programme commun de lutte et de gouvernement pour une démocratie avancée, pour une France socialiste. »

» Toutes les libertés individuelles et collectives seront garanties comme dans les phases précédentes. Les droits politiques et sociaux conquis antérieurement seront maintenus et élargis. Le socialisme créera pour tous les conditions nécessaires à l'exercice de ces droits et libertés qui vont de pair avec le développement de l'initiative populaire et de la personnalité de l'individu.

» Le rôle des organisations démocratiques sera renforcé. Leur contribution à la vie économique, sociale et culturelle sera favorisée, dans le respect de leur indépendance. Les libertés syndicales et les moyens de leur exercice, notamment le droit de grève, la liberté de création et d'action des syndicats, leur indépendance à l'égard des partis et de l'Etat seront assurés. Toutes conditions seront créées pour permettre leur participation active aux décisions et à la gestion des organismes économiques et sociaux du pays à tous les échelons, depuis l'élaboration et le contrôle du Plan jusqu'au fonctionnement de l'entreprise et l'exercice des droits des travailleurs.

» Toutes les formations démocratiques qui souhaiteront s'associer à la construction du socialisme pourront assumer leurs responsabilités à tous les échelons dans le cadre d'une alliance reposant sur un programme établi en commun. »

La contestation de la société socialiste

« C'est de la confiance de la population, méritée par ses réalisations économiques et sociales, que le gouvernement socialiste entend tirer sa force. Il bénéficiera du soutien résolu que les partis se réclamant du socialisme s'engageront à lui apporter. En conséquence, il ne redoutera ni la critique ni la contestation s'exprimant dans les formes légales. La confrontation des idées dans tous les domaines sera l'un des éléments de la vie démocratique. Dans ce cadre, les partis et organisations concourant à la construction de la société socialiste mèneront une lutte politique intense pour faire triompher les objectifs définis en commun. Le pouvoir socialiste et les formations qui le soutiendront auront pour devoir de protéger avec rigueur le nouveau régime contre toute tentative de le remettre en cause par des moyens illégaux, de même que contre toute ingérence extérieure. »

Pour le parti socialiste, la pluralité des partis, la liberté des options et de la contestation, ainsi que celle des candidatures, doivent demeurer garanties. Les partis et organisations contestant la société socialiste participent aux consultations électorales, organisées au suffrage universel direct et secret, dans les mêmes conditions que les partis concourant à la construction du socialisme. Au cas où la majorité de la population exprimerait son désaccord avec l'action entreprise, ces derniers renonceraient au pouvoir. Si cette éventualité se produisait, elle prouverait soit une insuffisance notoire des partis et organisations favorables au socialisme, soit une précipitation excessive dans le passage au socialisme dont la majorité de la population n'aurait pas compris le sens profond.

Pour le parti communiste, liberté de pensée, d'expression et d'association, droit de critique et de contestation seront reconnus à tous, y compris aux minorités. La loi, démocratiquement établie par les représentants de la majorité du peuple, fixera les conditions de l'exercice de ces droits. Le Parlement, les assemblées municipales, départementales et régionales exprimeront la volonté populaire sur la base d'une loi électorale assurant une représentation authentique de la nation. Simultanément, le parti communiste considère que, face aux agissements hostiles des exploiteurs déchus, il sera du devoir des formations se réclamant du socialisme d'appeler les masses à défendre et à renforcer l'Etat socialiste, émanation du peuple travailleur, à préserver et à élargir les conquêtes du nouveau régime.

D'importants points de divergence subsistent

(Suite de la première page.)

Les communistes jugent nécessaire, comme les socialistes, de « *décentraliser le pouvoir de décision et de gestion* » ; ils considèrent que la pluralité des partis est l'une des « *composantes fondamentales de la vie démocratique française* » ; ils admettent que les partis doivent « *respecter le verdict populaire* » et, s'ils sont très favorables à de larges nationalisations (les socialistes sont plus proches d'eux, à cet égard, qu'en 1968), ils conviennent que « *la démocratisation du secteur public* » peut « *revêtir des formes diverses* » et que c'est « *progressivement* » qu'un nouveau régime devrait s'assurer « *la maîtrise des secteurs clés de l'industrie* ».

M. Marchais et ses amis sont également d'accord avec M. Savary et les siens pour souligner la nécessité d' « *éviter les déviations bureaucratiques* », et il faut voir là la conséquence du trouble et de la déception qu'ont causés dans les rangs du P.C.F. les récents événements de Pologne. On en a la preuve par l'intéressante correction que les communistes ont apportée au projet de bilan. Alors que dans cette première version ils se référaient aux « *divers aspects* » de l'expérience des pays déjà passés au socialisme, ils jugent préférable de ne plus parler que des « *aspects positifs* » de cette expérience, nuance dont la signification ne saurait échapper à personne.

Ces diverses observations faites, il faut bien constater que de très profondes divergences subsistent sur des points essentiels. Les plus importantes sont les suivantes :

1) Les communistes demeurent attachés comme ils l'ont toujours été au système électoral de la représentation proportionnelle, tandis que les socialistes se bornent à annoncer, sans plus de précisions, qu'ils proposeront « *prochainement* » un « *mode de scrutin qui assurera une représentation équitable de tous les courants d'opinion* » ;

2) Les socialistes s'inclineraient devant une majorité qui refuserait un « *régime nouveau de démocratie économique et politique* », tandis que les communistes ne veulent pas retenir une hypothèse aussi pessimiste et affirment que « *l'existence du pouvoir démocratique implique le soutien d'une majorité populaire* » ;

3) Les communistes se réfèrent pour la construction de la « *démocratie socialiste* » aux théories du marxisme-léninisme et définissent le pouvoir socialiste comme « *celui de la classe ouvrière et des autres couches de la population laborieuse* » ; les socialistes ne se réfèrent pas à « *un type de société déterminé* », et pour eux le pouvoir socialiste est « *celui de la majorité s'exprimant par le moyen d'un suffrage universel libéré des restrictions que lui impose la domination de classe du capitalisme* » ;

4) Dans le domaine de la politique étrangère, les divergences sont celles que l'on pouvait déjà relever en 1968, et il n'y a aucune évolution. Le dialogue est toujours engagé entre des communistes qui affirment la primauté de l'indépendance nationale, critiquent le Marché commun plus durement qu'il y a deux ans (tout en l'admettant comme un fait accompli) et exigent le retrait de la France du pacte atlantique, et des socialistes qui se montrent « supranationaux », aspirent à l'extension des compétences du pouvoir économique de la C.E.E. et n'envisagent nullement la dissolution du traité de l'Atlantique en dehors de l'hypothèse d'une révision totale de toutes les alliances militaires.

Le point le plus important de désaccord porte sur ce que serait la situation dans la phase finale, celle où la « démocratie socialiste » serait en place. Les socialistes répètent qu'ils s'écarteraient du pouvoir s'ils ne disposaient plus du soutien d'une majorité, tandis que le P.C.F. affirme : « *Face aux agissements hostiles des exploiteurs déchus, il sera du devoir des formations se réclamant du socialisme d'appeler les masses à défendre et à renforcer l'Etat socialiste.* »

Le P.C. est ainsi seul à reprendre à son compte la « petite phrase » de la déclaration commune de 1968, qui avait provoqué tant de débats et de polémiques et qui était la suivante : « *Les deux formations sont d'accord pour examiner en commun les mesures à prendre pour faire échec aux tentatives de toute visant à empêcher un gouvernement de la gauche de mettre en œuvre son programme.* »

Sur ce point capital, il y a régression, et il est clair que d'immenses efforts devront être accomplis pour que l'on parvienne à un accord non seulement entre deux formations différentes, mais entre deux conceptions du monde et du socialisme qui restent fondamentalement distinctes l'une de l'autre.

RAYMOND BARRILLON.

LE CERM PUBLIE DIX NOUVEAUX CAHIERS

Le Centre d'étude et de recherche marxistes (CERM), que dirige M. Guy Besse, membre du bureau politique du parti communiste, vient de publier dans ses « cahiers » un certain nombre de débats et de travaux qui ont été menés sous sa responsabilité.

Le CERM consacre quatre cahiers (nos 76 à 79) aux interventions qui furent présentées au cours d'un colloque sur le « sous-développement ». Le débat sur l'impérialisme est présenté dans les cahiers nos 85 et 86. Le CERM a, en outre, consacré deux cahiers (nos 68 et 80) à la « Théorie marxiste des idéologies » et quatre (nos 81 à 84) à « Marxisme et psychanalyse ».

★ **CERM, 64, boulevard Auguste-Blanqui, Paris-13e.**

NOMINATIONS DE SOUS-PRÉFETS

Le *Journal officiel* publiera prochainement les nominations de sous-préfets suivantes :

— M. Georges Dalex, directeur du cabinet du préfet de l'Aveyron, est nommé directeur du cabinet du préfet du Gard. Il sera maintenu en position de service détaché.

— M. Bernard Dauchez, administrateur des services civils de deuxième classe, est nommé sous-préfet de deuxième classe, directeur du cabinet du préfet du territoire de Belfort. Il sera placé en position de service détaché.

La propriété privée fruit du travail et de l'épargne

« Dans le domaine économique, la transformation socialiste revêtira nécessairement des formes très diverses selon les secteurs d'activité. C'est progressivement qu'elle s'étendra à toute la vie économique, selon des rythmes et des modalités qui dépendront tout à la fois de l'évolution des techniques de production, des besoins de la population et de la prise de conscience par les travailleurs concernés de la nécessité de l'organisation collective.

» Au niveau des moyens de production et d'échange atteignant une échelle nationale, c'est à la nation tout entière qu'en sera dévolue la propriété.

» Dans d'autres secteurs, la propriété collective pourra prendre d'autres formes (régionales, départementales, municipales ou coopératives).

» S'appuyant sur les grands ensembles industriels et bancaires nationaux, de nombreuses petites et moyennes entreprises privées pourront subsister pour toute une période. Libérées de la tutelle du capital financier, stimulées par les progrès du niveau de vie, elles connaîtront avec le socialisme une capacité d'initiative et une sécurité de débouchés qui leur font aujourd'hui de plus en plus défaut. Dans une série de cas, elles trouveront avantage à une association avec des organismes publics.

» La contribution des commerçants, des artisans et de diverses professions libérales à l'économie nationale sera reconnue et encouragée.

» De même, la propriété privée, fruit du travail et de l'épargne, ainsi que sa transmission par héritage, seront maintenues et protégées.

» Démocratiquement élaboré, adopté par l'Assemblée nationale, le plan national fixera les objectifs essentiels du développement économique, social et culturel, ainsi que les moyens de leur réalisation.

» Une adaptation constante entre les organes et mécanismes de planification et les diverses entreprises devra permettre d'éviter tout excès centralisateur et toute déformation bureaucratique, de préserver l'autonomie de gestion des entreprises, de développer leurs capacités d'initiative et d'innovation, de faire jouer à plein le caractère démocratique de leur direction.

» Dans le domaine de la politique extérieure, les deux partis s'inspireront des principes qu'ils ont définis pour la phase du nouveau régime de démocratie politique et économique.

» Dans une France socialiste, les deux partis établiront une collaboration étroite, respectueuse des caractères spécifiques de chacun, pour entraîner la société sur le chemin d'un progrès continu. »

M. POMPIDOU EN VACANCES A CAJARC

M. Georges Pompidou, président de la République, a quitté Paris mercredi, après le conseil des ministres, pour se rendre dans sa propriété de Cajarc, dans le Lot, où il passera les fêtes de Noël. Madame Pompidou avait quitté Paris mardi par le train « Capitole ». Le chef de l'Etat regagnera l'Elysée avant la fin de l'année.

UNE PROPOSITION DE LOI POUR LA PROTECTION DES EXPROPRIÉS

M. Poniatowski, député du Val-d'Oise, secrétaire général des républicains indépendants, vient de déposer une proposition de loi tendant à la suppression de la taxe sur les plus-values foncières pour les expropriés.

Une loi de 1963 destinée à lutter contre la spéculation immobilière a substitué, au prélèvement forfaitaire existant en cas de vente, une imposition des plus-values au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Dans son exposé, le député du Val-d'Oise constate que la taxation des plus-values n'atteint pas le but recherché puisque les spéculations n'ont pas été jugulées pour autant et que les non-spéculateurs, en particulier les expropriés, sont victimes de cette mesure. Il précise :

« *Si l'on considère le cas des expropriations, leur assimilation aux cessions amiables fait peser sur les expropriés une charge toute particulière.*

» *Dès lors que l'indemnité qui lui est allouée se trouve partiellement amputée par un impôt, l'exproprié se trouve en fait dans l'impossibilité de reconstituer à l'identique le bien dont il a été dépossédé.* »

M. Poniatowski propose donc de créer une commission chargée d'étudier l'ensemble des problèmes posés par la taxation des plus-values foncières. Elle serait composée de cinq parlementaires, d'un membre du Conseil économique et social et de six représentants du ministère de l'économie et des finances.

M. STEHLIN DÉNONCE LA RÉÉDITION « IRRÉFLÉCHIE » D'UN MESSAGE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

M. Paul Stehlin, député de Paris (P.D.M.), vient d'adresser au premier ministre une question écrite dans laquelle il fait état de l'édition d'un livre du général de Gaulle destiné à la jeunesse et intitulé *Message de Noël aux enfants de France (le Monde* du 28 novembre). Contrairement à ce que la jacquette pourrait laisser croire, il s'agit, indique M. Stehlin, non pas d'un message posthume de paix et de bonne volonté, mais de la reproduction d'une allocution prononcée à la radio de Londres le 24 décembre 1941.

« *Ce texte*, ajoute-t-il, *destiné à l'époque à entretenir la flamme de l'espoir, n'est-il pas, trente ans après, de nature à faire naître dans l'esprit de nos enfants non avertis le ferment de la haine envers notre alliée et partenaire d'aujourd'hui, l'Allemagne, avec laquelle le général de Gaulle avait inauguré une politique d'étroite collaboration et d'amitié, notamment dans le domaine de l'éducation?* »

Le général Stehlin demande au premier ministre « *s'il ne craint pas que la réédition irréfléchie d'un texte volontairement brutal et sans rapport avec la réalité actuelle n'ait pour conséquence de décourager tous ceux qui, au nom et par ordre du gouvernement, mettent précisément sur pied les lycées franco-allemands et font se rencontrer les deux jeunesses* ».

La suspension du dialogue P.C.-P.S.U. pourrait marquer une rupture

estime M. Rocard

Selon la décision de la direction politique nationale du P.S.U. de rendre publics les éléments de la discussion ouverte au mois d'octobre entre ce parti et le parti communiste, M. Michel Rocard, secrétaire national du P.S.U., a remis mardi matin à la presse les divers textes élaborés par la commission commune.

Le dialogue entre les deux partis porte sur les élections municipales et doit aboutir à un accord politique. Il n'est pas rompu mais provisoirement suspendu, les deux partenaires devant fixer cette semaine une date en vue d'une prochaine réunion. Néanmoins M. Rocard a précisé : « *La situation actuelle, que je ne veux pas appeler rupture, pourrait bien en avoir les caractères.* »

Le P.S.U. reproche en effet au parti communiste de faire « *appel à l'indiscipline des fédérations* » en cherchant à conclure des accords au plan local, alors que les discussions n'ont pas encore abouti au plan national.

Le député des Yvelines a noté que le parti communiste négociait déjà dans certains départements, et même à Paris, avec le parti radical, alors qu'au cours des négociations nationales engagées avec le P.S.U. il avait refusé toute alliance avec les forces radicales et centristes. Sans parler de duplicité, le secrétaire national du P.S.U. estime indispensable de faire juge « *la base du parti communiste de la manière dont la négociation est menée* ». Il a donc repris l'historique détaillé des rencontres et il a, en particulier, présenté le protocole d'accord élaboré avec les deux délégations, et qui devait être soumis aussi bien au bureau national du P.S.U. qu'au bureau politique du parti communiste. Ce document traduit un réel effort pour surmonter les divergences, en particulier en ce qui concerne les relations avec les organisations révolutionnaires. On peut en effet y lire : « *Les listes d'union seront ouvertes à des hommes et à des femmes qui n'appartiennent pas aux partis alliés, mais qui sont opposés à la politique du grand capital, qui approuvent la plate-forme commune et qui s'engagent à la réaliser.* »

A ce propos, M. Rocard a précisé qu'au plan national, quand le P.S.U. parle des organisations révolutionnaires, il pense aux deux mouvement trotskistes Lutte ouvrière et Ligue communiste, et au mouvement maoïste Vive la révolution. Mais, le 15 décembre, lors de la dernière réunion commune des deux formations, M. Paul Laurent, membre du bureau politique du parti communiste, qui remplaçait M. Roland Leroy, membre du secrétariat, malade, a annoncé que les textes déjà élaborés devaient être remis en chantier. Le P.S.U., craignant que cette réouverture de la négociation ne vise qu'à déboucher sur un accord tardif, « *lorsque le terrain serait totalement miné* », a alors pris la décision de brusquer les choses en rendant public de manière unilatérale le bilan provisoire du dialogue. Il précise cependant que la signature du P.S.U. reste acquise au bas des projets de texte actuellement élaborés.

Evoquant d'autre part au micro de France-Inter, lundi après-midi, le processus d'unification des socialistes engagé par le parti socialiste et la Convention des institutions républicaines, M. Rocard a déclaré : « *Le tout n'est pas de se marier mais de savoir si on veut vivre ensemble pour faire les mêmes choses. Je ne vois pas là quelque chose de très important pour changer le dispositif politique du mouvement socialiste français. En revanche, sur ce point, c'est bien avec le parti communiste et aussi avec les organisations révolutionnaires que le débat essentiel doit avoir lieu.* »

M. ROBERT POUJADE : la gauche modérée patriote sociale n'est pas exclue de nos alliances.

M. Robert Poujade, secrétaire général de l'U.D.R., était mardi à Nîmes, où il a tenu une conférence de presse, puis participé à une réunion réservée aux militants de l'U.D.R..

Aux journalistes, M. Poujade a déclaré : « *La majorité ne cherche pas à conquérir des villes. Au-delà même des frontières de la majorité, il s'agit de rendre la cité à l'ensemble des citoyens. Dans d'autres cas, il s'agit de rajeunir l'esprit ou les méthodes, de donner plus d'efficacité à la gestion. Dans tous les cas, il s'agit de proposer des contrats pour la cité, afin d'éliminer la routine ou le sectarisme. L'U.D.R., qui veut une économie au service de l'homme, veut aussi une gestion de la cité au service des citoyens.* »

Quand il s'agit de définir l'ouverture pour les prochaines municipales, M. Poujade répond que ses limites sont celles de la démocratie. « *Il faut s'allier avec les démocrates*, dit-il. *La gauche modérée, patriote, sociale, n'est pas exclue, à condition qu'elle ne soit pas opposée au maintien de l'Etat et à l'indépendance nationale.* »

Pour le cas précis de Nîmes, dont le maire, M. Emile Jourdan, est communiste, M. Robert Poujade admet qu' « *il faut une compréhension plus grande, puisqu'il y a un problème majeur* ».

● *Selon les options du « socialisme personnaliste »*, la commission exécutive du *Parti de la jeune république* a arrêté, dimanche, son programme municipal qui, dans un plan d'ensemble de régionalisation, préconise une autonomie plus large pour les communes et une revalorisation des services publics « *afin de lutter contre les empiètements abusifs des grands intérêts privés* », ce qui ne pourra être réalisé que par « *une union des forces de gauche* ».

LE P.C.F. : sur des bases raisonnables.

Le comité central du parti communiste, qui siégeait mardi à Ivry, a entendu une information de M. Paul Laurent sur les conversations avec le P.S.U. Il a adopté à ce sujet une résolution qui précise que la réalisation d'un accord entre les deux formations suppose nécessairement :

« *Que le rôle des municipalités soit conçu par le moyen d'une gestion sociale, moderne et démocratique, comme une possibilité de satisfaire et de défendre les revendications de la population, comme un point d'appui important dans la lutte des forces ouvrières et démocratiques.*

» *Que soient constituées au premier tour dans les villes de plus de trente mille habitants et au second tour dans celles de moins de trente mille habitants de larges listes d'union démocratique opposées aux candidats du pouvoir et aux combinaisons réactionnaires du centrisme.*

» *Que soit rejetée toute compromission avec les différents groupes gauchistes, dont la présence ne pourrait que discréditer la signification constructive et démocratique des listes d'union.*

» *Dès lors que ces conceptions, parfaitement claires, seront admises de part et d'autre, le comité central réaffirme le souhait du parti communiste français d'aboutir à la conclusion d'un accord avec le P.S.U. sur des bases raisonnables et propices à l'union de l'ensemble des forces ouvrières et démocratiques.* »

Le bourgogne Geisweiler.
Parce qu'il faut savoir choisir.

Pour un champagne, pour un cognac, vous vous laissez guider par le nom de quelques grandes maisons.
Pour le bourgogne, pensez à Geisweiler.
C'est en 1804 que François Geisweiler fonda sa maison à Nuits Saint Georges.
Et les bourgognes Geisweiler,

Geisweiler-Grand Vin et Geisweiler-Réserve millésimé sont toujours soignés et élevés, selon les méthodes traditionnelles en Bourgogne, dans les caves Geisweiler à Nuits Saint Georges.
Résultat, Geisweiler c'est toujours un grand bourgogne.
Un très grand bourgogne. Depuis 1804.

GEISWEILER

Mise exclusive dans nos caves.